

**Compte-rendu de l'assemblée générale du Foyer des élèves
du Collège de La Vallée
Jeudi 10 septembre 2020**

Membres présents : 14 (voir feuille d'émargement en annexe 1)

M. André (Président)	Mme Ripet (professeur)	Mme Fauconnier (principale)
Mme Rêteux (Trésorière)	Mme Desjacques (professeur)	Mme Jannin (professeur)
Mme Jublot (Secrétaire)	Mme Saunier (professeur)	Mme Thibaut (principale adjointe)
Mme Leguennec (directrice SEGPA)	M. Siret (responsable élève)	
Mme Morzadec (secrétaire de séance)	Mme Clouteau (professeur)	
Mme Schneider (parent d'élèves)		

Début de la séance à 17h20

Ordre du jour :

- **bilan financier et examen des comptes 2019/2020**
- **bilan des actions 2019/2020**
- **projets 2020/2021**
- **élection du bureau 2020/21**

M. André présente le bureau et souligne la masse de travail que cela génère pour le président et la trésorière.

➤ **Bilan financier et examen des comptes 2018/2019 : (voir les annexes 2 et 3)**

Les comptes présentés sont en année scolaire et pas en année civile, pour des raisons pratiques.

Le Solde au 31 Août 2020 est de 6100,23 €, c'est un montant élevé mais qui est lié à la crise sanitaire de la Covid-19 : de nombreux projets n'ont pas pu avoir lieu du fait du confinement (voyage en Alsace, voyage en Angleterre, voyage en Provence, sorties...).

Le livret bancaire contient 9429,88 €. C'est une réserve pour palier à un problème de découvert sur le compte courant et c'est aussi une réserve pour permettre, dit M. André, d'équiper la future salle du

foyer.

Mme Fauconnier prend la parole pour signaler que cette future salle du foyer est en lien avec la réorganisation du pôle de la vie scolaire en projet. Cela suppose de fusionner deux salles soit au 1^{er} étage, soit au 2^e étage de l'externat. Cela demande du temps et une commission pour préparer cette salle. Le département, propriétaire des locaux, doit aussi être consulté et donner son accord.

M. André souligne que les recettes sont globalement stables d'une année sur l'autre. Elles sont générées par les cotisations (7 € pour un enfant, 10€ pour une fratrie), les ventes des photos, des fournitures scolaires et des ventes de bulbes et de chocolats qui n'a pu avoir lieu qu'une fois cette année en raison de la crise sanitaire : M. André a préféré annuler la vente de Pâques en raison du confinement et des difficultés à organiser le retrait des commandes de façon sécurisée. La vente de Noël s'était bien passée et les élèves s'étaient bien impliqués, mobilisés, selon Mme Rêteux, par la perspective de récompenses motivantes pour les meilleurs vendeurs (casques audio...).

M. André souligne la charge de travail générée cette année par la crise sanitaire : la commande de printemps de bulbes et de chocolats de cette année a dû être annulée et, s'il a été simple de déchirer les chèques, il a fallu contacter les familles ayant payé en monnaie et faire des chèques pour les rembourser.

M. André présente un certain nombre d'opérations :

- page 2 : les sorties au cinéma, projets de classe : une ligne qui aurait dû figurer sur le bilan 2018-2019, mais le collège, qui fonctionne en année civile, a tardé à présenter les demandes de dons. Il y a aussi un jeu d'écriture pour rembourser les élèves du collège qui avaient payé des spectacles de théâtre en dehors du temps scolaire, spectacles qui ont été annulés du fait de la crise sanitaire. Le Foyer des Elèves, qui a remboursé les familles, attend le remboursement du théâtre.
- Page 3 : c'est le solde du voyage en Normandie de 2019.
- Page 4 : ce sont les kits de fournitures ainsi que les réassorts de dernière minute. Il y a un problème d'impayés, 4 ou 5 chèques qui sont refusés pour absence de provisions sur les compte. M. André explique que le Foyer des Elèves n'encaisse qu'après les commandes et doit donc faire face à ces impayés.

Mme Fauconnier prend la parole et précise qu'il faut, dans ces cas-là, activer le Fond Social des Elèves pour prendre en charge la dette. M. André précise que pour des raisons comptables, le collège ne peut rembourser le foyer. L'aide va aux familles qui doivent ensuite régulariser les impayés.

- Sur la ligne 111 case 33, il y a une erreur de date : il s'agit d'octobre 2019 et non d'octobre 2020.
- La ligne de la commande de Noël qui a généré une belle recette suite au concours proposé par Initiatives, l'entreprise avec laquelle travaille le Foyer. M. André explique ne pas vouloir faire de

commande de Noël cette année du fait de la crise sanitaire. Mme Desjacques prend la parole pour signaler que l'Association Sportive du collège renonce, elle aussi, à faire vendre des calendriers aux élèves cette année.

- Page 6 : Téléthon : le foyer est organisateur sur la ville d'Avon, il organise toutes les manifestations auxquelles participe le collège avec le spectacle de Mme RIPET entre autres et sert un peu de banquier. M. André attire l'attention sur 2 lignes : d'une part l'assurance de l'événement (30€ par la MAIF) pris en charge par le foyer et aussi des lignes d'écriture : en effet le Foyer encaisse les dons et ventes récoltés en espèces pour les reverser sous la forme d'un chèque à l'association AFM-Telethon.
- Page 7 : les poules du jardin pédagogique. Le Foyer des Elèves a signé une convention avec la ville d'Avon. Du fait du confinement, M. André a été obligé d'acheter de la nourriture pour les poules car il n'y avait plus de cantine. M. André a fait l'achat de poussins et les a élevés pour ensuite les revendre à l'âge adulte. Ces poules, une race locale, sont demandées. Deux ont été vendues. M. André explique que cette collaboration avec la ville a permis d'obtenir une subvention de 2400€ pour le voyage en Alsace prévu en mai 2019. La mairie reporte cette subvention car le voyage a été annulé du fait de la crise sanitaire ainsi que quelques services (par exemple l'utilisation du Parc du Bel Ebat pour le pique-nique de la journée d'intégration des 6^e en septembre 2020).

Mme Fauconnier fait deux remarques :

1. concernant les adhésions : les statuts précisent que les subventions vont aux adhérents ;
2. il est nécessaire de se mettre d'accord sur les modalités de financement des projets et des sorties, de façon à ce que ce soit lisible pour tout le monde.

M. André répond que l'on pourrait effectivement refuser de financer les sorties et voyages des élèves qui n'ont pas cotisé, mais ce n'est pas légal. Le FSE fait donc un don global pour le projet, pour l'ensemble des élèves.

Mme Rêteux précise que si certains ne payent pas d'adhésion cette année, ils achètent des photos, des kits et/ou des chocolats ou bulbes, il faudrait aussi le prendre en compte.

Mme Vusbaumer précise que dans les associations adhérer n'est pas cotiser, que l'on peut adhérer (assurances) sans cotiser.

Mme Ripet signale le cas d'une famille qui estime avoir payé les autres années sans retour et qui ne paiera pas sa cotisation cette année.

Mme Fauconnier annonce qu'il y aura une réunion pour harmoniser les voyages et les sorties. Il faut donc que les collègues fassent remonter leurs projets. Elle propose aussi, puisqu'il y a plusieurs voyages

proposés en 3^e, que le voyage en Alsace soit plutôt proposé aux 4^e.

Mme Vusbaumer estime que c'est plus juste si on décide d'attribuer un forfait, tant d'euros par jour et par élève pour les voyages. Elle rappelle son étonnement et son incompréhension après avoir appris au printemps 2020 que son voyage en Provence recevait 500€ de subvention en moins que le voyage en Angleterre.

M. André rappelle et insiste que c'est l'argent des familles, que c'est difficile de s'engager à l'avance car les recettes ne sont pas stables.

Mme Morzadec prend la parole et signale que rien n'empêche de rechercher d'autres subventions, que Mme Nouhaud, maire d'Avon a aussi attribué une subvention de 2160€ pour le voyage à Berlin prévu au printemps 2021, que ces voyages coûtent cher du fait du transport et de l'hébergement.

Mme Fauconnier souligne qu'elle soutient tous les projets de voyage.

Mme Rêteux affirme qu'il faut une égalité entre les financements.

VOTE pour le bilan financier :

pour	14
contre	0
abstentions	0

➤ **Bilan des actions 2018/2019 :**

De nombreuses actions ont du être annulées du fait du covid.

Plusieurs actions ont pu être menées : sorties à Paris des 3^e 1, sorties des 5^e à Vincennes, sortie des 4^e à Versailles, téléthon, atelier couture....

La vente de kits de fournitures a moins bien fonctionné cette année (-300 €).

➤ **Projets 2020/2021 :**

Le Foyer va reconduire les actions passées sauf la vente de bulbes et de chocolat de l'automne.

Le Téléthon ne sera pas organisé par le Foyer en 2020.

Le projet de voyage en Alsace est reconduit.

Mme Morzadec organise un voyage d'étude à Berlin proposé à toutes les 3^e, sur le thème de la Deuxième Guerre Mondiale et de la Guerre Froide.

Mme Vusbaumer réfléchit à reconduire le voyage en Provence qui aurait du avoir lieu début 2020 en

2021, à la place du voyage en Italie qu'elle envisageait pour les latinistes.

Le projet de réaliser une vraie salle de Foyer est toujours à l'étude. C'est un projet qui prend du temps.

M. André souligne qu'il faudrait qu'il y ait des projets sur d'autres niveaux.

Mme Morzadec signale qu'elle a des projets de sorties pour les 5^e en collaboration avec les professeurs de Lettres et un projet de sortie sur les 4^e.

Mme Vusbaumer signale qu'il est parfois difficile de prévoir toutes les sorties à l'avance : certaines sont le résultat d'opportunités (exposition, film qui sort...).

Beaucoup de projets sont prévus cette année pour lesquels il faudra donc se mettre d'accord sur le financement des voyages et sorties.

M. André rappelle que le Foyer n'est pas le bras armé des professeurs, qu'il s'agit de l'argent des familles et que cela doit servir aux élèves.

Mme Fauconnier rappelle que l'organisation de certaines actions réalisées auparavant par le Foyer reviennent désormais au collège (sorties intégration 6^e, Portes Ouvertes, Fête des collégiens), allégeant ainsi le budget du Foyer.

Il est fait demande de réaliser les petits diplômes remis d'habitude en fin d'année scolaire aux élèves ayant eu 3 récompenses lors des conseils de classe. Cela va être étudié.

➤ **Election du bureau 2020/2021:**

Il est souligné qu'il serait bon que les parents d'élèves ainsi que les élèves s'investissent dans la gestion du Foyer des Elèves, en plus de participer aux différentes actions (distribution des commandes de bulbes et de chocolats et des kits de fournitures). Les parents d'élèves peuvent postuler au bureau. S'il est difficile de confier la gestion de l'association aux élèves, ils peuvent y être associés en étant élus vice président ou vice secrétaire suppléant.... Par manque de temps (une réunion de parents d'élèves devant avoir lieu), il est décidé de revenir plus tard sur cette question.

Président :

M. André souligne encore le travail que cela exige et demande s'il y a un candidat. Devant l'absence de candidatures, il se dévoue.

VOTE :

pour	14
contre	0
abstentions	0

Trésorier :

M. André demande s'il y a des candidats. Devant l'absence de candidatures, Mme Rêteux se propose.

VOTE :

pour	14
contre	0
abstentions	0

Secrétaire :

Mme Morzadec se propose pour le poste de secrétaire.

VOTE :

pour	14
contre	0
abstentions	0

Mme Fauconnier et M. André tombent d'accord sur la nécessité de réactiver le CVC.

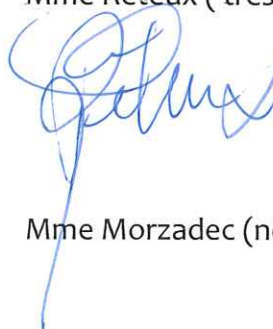
Mme Fauconnier souligne qu'il faudra associer les élèves au bureau en leur proposant des postes de vice-président, vice-trésorier et vice-secrétaire.

Fin de la séance à 18h11.

M. André (président)



Mme Rêteux (trésorière)



Mme JUBLOT, (ancienne secrétaire)



Mme Morzadec (nouvelle secrétaire)

liste d'émargement
AG du FSE
du jeudi 10/03

Annexe 1

ANDRE Olivier	président du FSE	
RÉTEUX Apriélie	trésorière du FSE	
THIBAUT Christelle	principale adj	
FUGONNIER Sébastien	Principale	
SUBLOT Céline	enseignante Le Secrétaire du FSE	
VUSBAUNER Suse	enseignante	
Morzagade Coralie	enseignante	
CLOUTEAU Marie	enseignante	
JANNIN Claire	enseignante	
RIPET Pascale	"	
SIRET Christian	responsable d'un élève de 6 ^{es} Xo-Christian Markov	
SCHNEIDER Helene	parent d'élèves	
LE GUGNNEC Isabelle	directrice adjointe chargée de la SEGPA	
Desjacques Maeline	enseignante	